

Nom de naissance :

Prénom :

Nom Marital :

Date de naissance :

N° d'anonymat

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à l'administration



N° d'anonymat

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à l'administration

Centre Organisateur :



Corps : Assistant ingénieur

Session : 2020

Concours : Assistant-e en partenariat, valorisation de la recherche et coopération internationale

BAP : J – Gestion et pilotage

Famille Professionnelle : Partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale

Nature : Externe

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

Durée 3 heures – Coefficient 4

Vendredi 11 septembre 2020

LES REPONSES AUX QUESTIONS DOIVENT ETRE DONNEES SUR CES FEUILLES D'EXAMEN, AUX EMBLEMES PREVUS A CET EFFET.

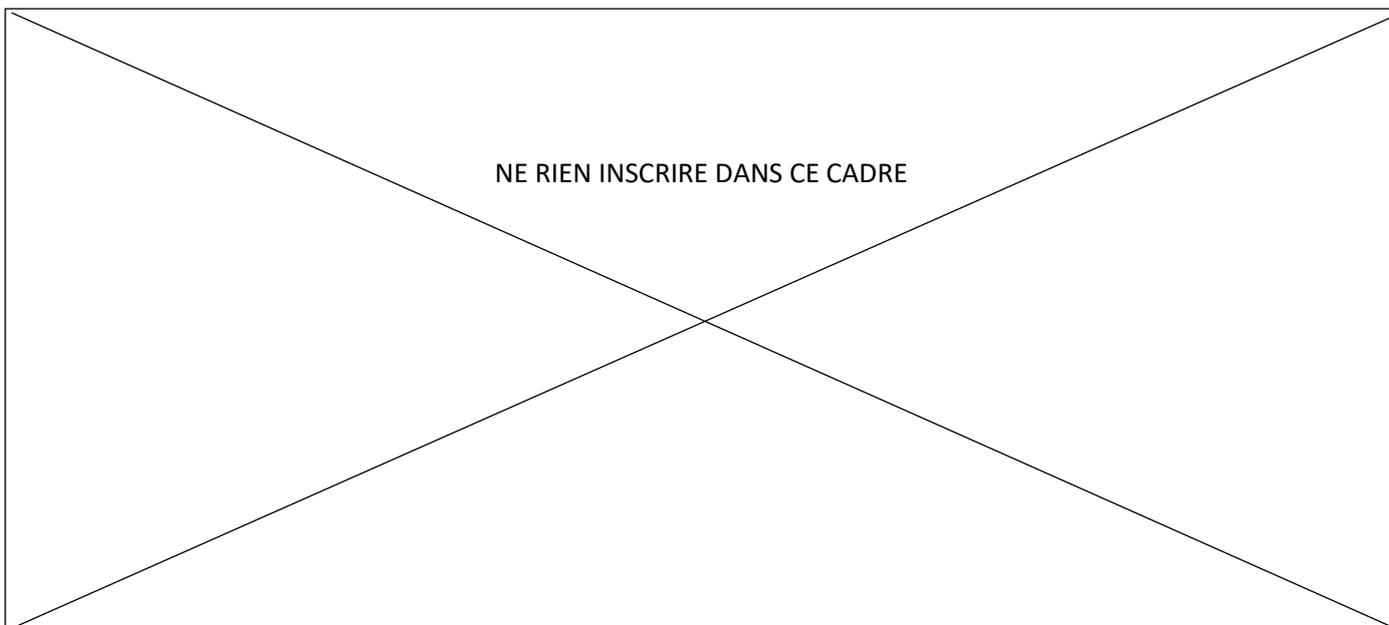
Votre identité (Nom/Prénom/Date de naissance) ne doit figurer que sur la première page de la copie. Tout autre signe distinctif rendra nulle votre copie

Vous devez rendre la totalité du document à la fin de l'épreuve sans détacher aucune page

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ SIGNER LES REPONSES AUX QUESTIONS POSEES, NI ECRIRE AU CRAYON DE PAPIER SUR LA COPIE D'EXAMEN.

Le sujet comporte **35 pages**, en comptant la page d'identification. Vous devez vérifier en début d'épreuve le nombre de pages de ce fascicule. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au surveillant.

L'usage de tout document, téléphone portable ou montre connectée est strictement interdit



Composition du sujet : 13 pages (sujet/copie d'examen) + 22 pages d'annexes

Page 1 : Page d'identification

Page 2 : Composition du sujet et pagination

Page 3 à 13 : Questions, cas pratique, exercices

Pages 14 à 21 : Annexe 1 - Règlement pack ambition international

Pages 22 à 35 : Annexe 2 - Présentation PAI 2020 - Région Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Pack Ambition International Auvergne-Rhône-Alpes

Règlement de l'appel à projets
de soutien aux coopérations universitaires
et scientifiques internationales*

Pack Ambition International Auvergne-Rhône-Alpes

Forte des principes adoptés et rappelés dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la période 2017 – 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite favoriser le rayonnement et la valorisation de notre enseignement supérieur et de notre recherche sur la scène européenne et internationale et pour cela :

- Encourager l'internationalisation des parcours ;
- Impulser et développer des partenariats internationaux d'envergure, innovants et structurants ;
- Déployer une stratégie régionale au service d'une ambition collective de visibilité.

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets annuel sont autant de moyens efficaces de formation, de production et de diffusion des savoirs permettant l'émergence de partenariats pérennes et la construction d'espaces européens et internationaux de collaborations scientifiques réunissant les acteurs des sphères économiques, de la recherche et de la formation.

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets devront s'inscrire dans le cadre des 8 grands domaines d'excellence pour Auvergne-Rhône-Alpes et/ou s'inscrire dans un partenariat géographique privilégié de la Région et présentés ci-après :

8 domaines d'excellence de la Région

- Industrie du futur et production industrielle
- Bâtiments et Travaux Publics
- Numérique
- Agriculture, Agroalimentaire, Forêt
- Mobilité, systèmes de transport intelligents
- Sport, montagne et tourisme
- Energie
- Santé

Zones géographiques prioritaires

pour le développement des coopérations
universitaires et scientifiques

Asie : Chine, Japon, Vietnam

Amérique du Nord : Canada (Québec, Ottawa), USA
(Pennsylvanie, Californie)

Arc lémanique

Europe dont 4 Moteurs pour l'Europe (Lombardie,
Bade-Wurtemberg, Catalogne)

Maghreb (Tunisie, Maroc)

Cet appel à projets annuel sera scindé en trois axes :

Axe 1 : « Coopérations scientifiques »

Axe 2 : « Coopérations académiques »

Axe 3 : « Rayonnement et attractivité des établissements universitaires et organismes de Recherche »

Les projets présentés pourront émerger sur un ou plusieurs de ces trois volets.



Pack Ambition International Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets éligibles

Axe «Coopérations scientifiques »

Ce volet concerne plusieurs types d'actions :

- **Le soutien à des partenariats scientifiques intégrés**

Les projets déposés sur cet axe, visent à **développer des collaborations d'excellence** et faire émerger des pôles scientifiques de niveau international et développer des capacités de recherche et d'expertise. Les projets déposés doivent porter sur un des huit **domaines d'Excellence de la Région** et/ou être construits et portés en partenariat avec les **pays et régions avec lesquels la Région est liée par un accord de coopération**, en Europe et hors Europe. Les projets déposés doivent idéalement intégrer les trois volets « formation – recherche – développement économique ».

Les projets retenus peuvent porter à la fois sur des partenariats de recherche collaborative et intégrer, dans ce cadre des mobilités, longues ou courtes, entrantes ou sortantes de chercheurs confirmés, de doctorants ou d'étudiants en master. A travers ces projets, il s'agit de structurer un environnement ouvert à l'accueil de chercheurs reconnus internationalement, mais aussi de soutenir l'activité de chercheurs prometteurs dans ces domaines.

- **Le soutien à l'émergence de projets « Amorçage Europe »**

Afin de favoriser le développement des projets européens, « Amorçage Europe » permet de soutenir les **démarches et travaux de recherche menés en réponse à un appel à projets de la Commission européenne dans les secteurs «recherche et innovation» et « formation »**. C'est dans ce cadre, que peuvent notamment être présentées des actions préparatoires au dépôt de candidatures ERC (European Research Council). Il s'agit ici de renforcer la participation française à ces projets européens et d'augmenter le taux de succès de la Région aux prochains appels ERC.

Le soutien régional apporté à ces projets porte uniquement sur les dépenses liées à la préparation du projet (sur une durée de 12 mois maximum). Peuvent ainsi être pris en charge les frais liés à l'organisation de réunions préparatoires pour la construction du projet européen, les salaires et charges sociales des personnels non titulaires (CDD, post-doctorant, stagiaire master) et les frais de déplacements, que le projet soit dans sa phase d'élaboration et d'étude de faisabilité ou pour le montage du dossier en réponse à un appel à projets européen.

Axe «Coopérations académiques»

Les doubles diplômes, les diplômes conjoints, la construction de master en langue anglaise sont autant de moteurs qui contribuent à l'internationalisation et à l'attractivité de l'offre de formation.

Dans cet esprit, les projets financés à travers cet axe, peuvent relever de la mise en place de doubles diplômes ou de diplômes conjoints, de niveau Licence-Master, de l'organisation de summer schools (programmes de mobilités entrantes et sortantes courts destiné à renforcer les échanges d'étudiants

de niveau Master), du développement d'une offre de formation proposée en anglais à travers la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique et linguistique pour enseigner en anglais.



Ne peuvent, par contre, pas être financés dans ce cadre le fonctionnement des campus délocalisés.



Pack Ambition International

Auvergne-Rhône-Alpes

Axe « Rayonnement et attractivité des établissements universitaires et des organismes de recherche »

L'internationalisation représente un instrument d'attractivité de talents et d'étudiants étrangers, ainsi qu'un instrument d'influence stratégique et d'aide au développement de partenariats prioritaires avec le reste du monde. Les leviers d'action dans ce domaine visent à :

- renforcer la visibilité et donc le rayonnement à l'international de la recherche et des formations ;
- favoriser l'insertion de ces activités dans les réseaux internationaux ;
- fédérer les établissements autour de moyens communs pour développer leur politique d'attractivité ;
- investir dans l'internationalisation des parcours de formation ;
- viser un meilleur ancrage à l'étranger.

Ce volet de l'appel à projets a pour objectif de **renforcer l'ingénierie administrative et pédagogique pour accompagner la structuration de la stratégie internationale des sites**. Les projets financés dans ce cadre ont pour ambition d'accompagner des projets innovants suivants :

- partenariats institutionnels entre des établissements d'enseignement supérieur d'Auvergne-Rhône-Alpes et des établissements étrangers, visant à développer l'ouverture et la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants, à renforcer la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations, la mutualisation d'outils d'information en matière de coopération internationale et de mobilités ;
- participation à des réseaux européens et internationaux ;
- organisation d'événements scientifiques majeurs à dimension internationale.

Les structures éligibles

Pourront déposer une demande au titre des trois volets, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les communautés d'universités et d'établissements (COMUE) d'Auvergne-Rhône-Alpes, mettant en œuvre une coopération en matière de formation et/ou de recherche.

Les acteurs économiques, les Pôles de compétitivité et les clusters ne peuvent déposer en leur nom propre de projet mais peuvent intégrer un consortium porté par une Université, une Grande Ecole, une COMUE et/ou un organisme de recherche.

Le projet peut, de façon privilégiée, être porté par plusieurs établissements. Dans ce cas, cette spécificité doit être signalée dès le dépôt du projet. Les établissements concernés par le projet doivent désigner l'établissement pilote qui aura notamment en charge la transmission du dossier à la Région et son suivi financier.



Les critères d'éligibilité

Pour répondre aux axes 1 et 2, les structures porteuses du projet doivent présenter un accord inter établissements permettant de vérifier que le projet s'inscrit dans la stratégie internationale de l'établissement. Aucun dossier susceptible d'être éligible aux autres dispositifs mis en œuvre par la Région ne peut être retenu au titre de cet appel à projets. Un projet transmis hors délai n'est pas éligible, de même qu'un projet transmis directement à la Région, sans validation du chef d'établissement.

Au-delà de ces critères d'éligibilité, la Région sélectionne les projets en privilégiant ceux comportant les dimensions suivantes.

Axe « Coopérations scientifiques »

- **Qualité générale et pertinence** du projet ;
- **intégration d'un ou plusieurs des 8 domaines d'excellence et/ou lien avec une zone partenaire de la Région à l'international** ;
- **contribution à l'avancement des questions scientifiques et technologiques** essentielles dans le domaine concerné et progrès par rapport à l'état de l'art ;
- **originalité, degré d'innovation** (scientifique et technique, méthodologique, organisationnel, partenarial) ;
- **caractères pluridisciplinaire et transversal** du projet ;
- **dimension régionale du projet** et/ou intégration des enjeux sociétaux spécifiques au territoire
- **impact économique** du projet et contribution au développement potentiel de marchés pour les partenaires économiques ;
- **qualité de la gestion du projet** (pertinence des outils de gestion, clarté, cohérence, efficacité et complétude des tâches proposées, cohérence du calendrier prévu) ;
- **qualité et diversité du partenariat** : implication des partenaires universitaires étrangers, intégration de partenaires économiques, compétence et expertise scientifiques et techniques des partenaires, rôles et fonctions des partenaires dans le déroulement du projet et leur complémentarité (en particulier dans le cadre de projet pluridisciplinaire et / ou interrégionaux)
- **diversité des sources de financement** (cofinancement des établissements universitaires étrangers ou régionaux, aides nationales, communautaires...);
- qualité et pertinence des outils utilisés pour assurer le suivi du projet, son impact et sa diffusion.

Axe « Coopérations académiques »

- **Qualité générale et pertinence** du projet ;
- **caractère pluridisciplinaire, transversal et mutualisé** du projet ;
- **caractère innovant du projet sur la thématique visée** ;
- **dimension régionale** du projet ;
- **qualité de la gestion du projet** (pertinence des outils de gestion, clarté, cohérence, efficacité et complétude des tâches proposées, cohérence du calendrier prévu) ;
- **qualité et diversité du partenariat** : implication des partenaires universitaires étrangers ou de leurs groupements et implication des autres organismes concernés par le projet, rôles et fonctions des partenaires dans le déroulement du projet et leur complémentarité ;
- **diversité des sources de financement** (cofinancement des établissements universitaires étrangers ou régionaux, aides nationales, communautaires, autres...);
- **qualité et pertinence des outils** utilisés pour assurer le suivi du projet, son impact.



Pack Ambition International

Auvergne-Rhône-Alpes

Axe « Rayonnement et attractivité des établissements universitaires et des organismes de recherche »

- **Qualité générale et pertinence** du projet ;
- **caractère mutualisé** du projet ;
- **apport du projet à l'attractivité et au rayonnement international de la région** en matière d'ESRI ;
- **qualité de la gestion du projet** (pertinence des outils de gestion, clarté, cohérence, efficacité et complétude des tâches proposées, cohérence du calendrier prévu) ;
- **qualité et diversité du partenariat** : implication des partenaires universitaires étrangers (missions des partenaires dans le déroulement du projet et leur complémentarité) ;
- **qualité et pertinence des outils** utilisés pour assurer le suivi du projet, son impact et sa diffusion



La Région se réserve la possibilité, lors du lancement de l'appel à projet, de prioriser ponctuellement un axe, une zone géographique ou un DOMEX en fonction de ses priorités stratégiques.

La durée des projets

Les projets retenus dans le cadre des trois axes de l'appel à projets peuvent pourront être réalisés sur **une, deux ou trois années maximums**. A noter que les projets « Amorçage Europe » ne peuvent être financés que sur une année. Les délais de réalisation seront précisés dans les conventions attributives de financement.

La Région se réserve la possibilité, lors du lancement de l'appel à projet, de le cibler ponctuellement sur une durée donnée (un, deux ou trois ans) en fonction de ses priorités stratégiques.



La procédure de sélection des projets

- **Les dossiers sont déposés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Auvergne-Rhône-Alpes ou les COMUEs.** Le chef d'établissement est considéré par la Région comme le maître d'ouvrage des projets présentés par son établissement. Il valide les demandes des chefs de projets, vérifie leur intégration dans la stratégie internationale de l'établissement et les classe. La transmission des dossiers est réalisée de manière dématérialisée, via un extranet. Doit être joint à cette télétransmission, une note sur la stratégie internationale mise en place par l'établissement.
- Une fois les dossiers validés par l'établissement, **les COMUEs doivent obligatoirement émettre un avis sur les dossiers présentés.** Cet avis a pour objectif de vérifier que les dossiers présentés par les établissements s'inscrivent également dans la stratégie internationale des COMUEs. Cet avis, saisi dans l'extranet, après la validation des dossiers par les établissements, permettra, dans une logique de meilleure intégration et de visibilité accrue des sites à l'international, de vérifier la coordination des acteurs universitaires et de faire converger les stratégies des différents partenaires. Les COMUEs peuvent attribuer aux projets une note selon les indications listées ci-après et peuvent y joindre un commentaire :
 - A : Projet conforme à la stratégie internationale de la COMUE ;
 - B : Projet présentant peu de liens avec la stratégie internationale de la COMUE mais porté par un consortium d'établissements rhônalpins ;
 - C : Projet non coordonné avec la stratégie internationale de la COMUE.
- L'instruction est réalisée les services de la Région (Direction Enseignement supérieur, Recherche, Innovation). Des expertises extérieures réalisées par des personnalités qualifiées peuvent également être sollicitées, notamment pour les projets à dominante « recherche ». Certains dossiers en lien avec des régions cibles (notamment les 4 Moteurs) peuvent être transmis aux services Enseignement supérieur, Recherche des institutions régionales partenaires de la Région, pour une co-expertise. A cet effet, il est demandé au porteur des projets émergeant à l'axe 1 « Coopérations scientifiques » de fournir une synthèse en anglais du projet. Quel que soit le classement du dossier par l'établissement, celui-ci est examiné et instruit par la Région et est donc susceptible d'être subventionné. Le classement établi par l'établissement ne lie pas la Région dans son instruction, mais constitue un éclairage et un indicateur précieux sur les priorités de l'établissement.
- A l'issue de l'instruction, l'ensemble des projets des 3 axes sera présenté au Comité SRESRI et soumis ensuite au vote des conseillers régionaux réunis en Commission permanente.

Les dépenses éligibles

Sont prises en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets doivent être présentés par nature de dépenses et prévoir les reversements éventuels aux partenaires impliqués dans le projet.

Ne sont pas éligibles : les dépenses réalisées en coût interne par l'établissement à l'exclusion des « per diem » et des photocopies nécessaires à la réalisation des projets. Les dépenses de personnel n'ont pas vocation à être prises en charge par la Région. Cependant, certaines dépenses clairement affectées

au projet peuvent être prises en compte. C'est le cas notamment pour les vacations, les rémunérations de contractuels sur ressources propres de l'établissement. Sont exclues les rémunérations des personnels permanents de l'établissement qui constituent des frais fixes pour celui-ci.

Pack Ambition International Auvergne-Rhône-Alpes

Contact :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
desri@auvergnerhonealpes.fr

auvergnerhonealpes.fr/aide/pack-ambition-international



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation de l'appel à projets Pack Ambition International

Edition 2020



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

1. Présentation de l'AP 2020
2. Retour sur l'édition 2019
3. Focus sur le budget & les dépenses éligibles
4. Questions – réponses
5. Points individuels

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



Pack Ambition International
Auvergne-Rhône-Alpes

1. Présentation de l'AP 2020

Volet international du SRESRI – février 2017



Accompagner
l'internationalisation
des parcours de
formation

Développer des
partenariats
structurants en
formation et
recherche

Faire émerger des
projets de recherche
et développement en
lien avec les enjeux
de développement
économique du
territoire

Soutenir
l'ingénierie de
projets
européens

1. Présentation de l'AP 2020 : Rappel des 3 axes

Axe 1

« **Coopérations
scientifiques** »

Partenariats scientifiques

Développer des collaborations d'excellence et faire émerger des pôles scientifiques de niveau international

Projets « Amorçage Europe »

Soutenir les travaux de recherche menés en réponse à un appel à projets de la Commission européenne.



Axe 2

« **Coopérations
académiques** »



Soutenir l'internationalisation et l'attractivité de l'offre de formation

Axe 3

« **Rayonnement
et attractivité** »

Renforcer l'ingénierie administrative et pédagogique pour accompagner la structuration de la stratégie internationale des sites



1. Présentation de l'AP 2020 : critères d'éligibilité

Dans un des 8 domaines d'excellence régionaux

Industrie du futur et production industrielle

Bâtiments et Travaux Publics

Numérique

Agriculture, Agroalimentaire, Forêt

Mobilité, systèmes de transport intelligents

Sport, montagne et tourisme

Energie

Santé

ET
/
OU

Sur une **zones géographiques prioritaires pour le développement des coopérations universitaires et scientifiques**

Asie : Chine, Japon, Vietnam

Amérique du Nord : Canada francophone, USA (Pennsylvanie, Californie)

Arc lémanique

Europe dont **4 Moteurs pour l'Europe** (Lombardie, Bade-Wurtemberg, Catalogne)

Maghreb (Tunisie, Maroc)

1. Présentation de l'AP 2020 :

Critères d'instruction généraux

- **Qualité générale et pertinence** du projet
- **Qualité de gestion du projet** (pertinence des outils de gestion, clarté, cohérence, efficacité et complétude des tâches proposées, cohérence du calendrier prévu)
- **Qualité et diversité du partenariat** : implication des partenaires universitaires étrangers, intégration de partenaires économiques, compétence et expertise scientifiques et techniques des partenaires, rôles et fonctions des partenaires dans le déroulement du projet et leur complémentarité (en particulier dans le cadre de projets pluridisciplinaires et / ou interrégionaux)
- **Qualité et pertinence des outils utilisés** pour assurer le suivi du projet, son impact et sa diffusion.



1. Présentation de l'AP 2020 :

Critères d'instruction spécifiques à chaque axe

Axe 1 uniquement

- **Contribution à l'avancement des questions scientifiques et technologiques**
- **Originalité, degré d'innovation** (scientifique, technique, méthodologique,...)
- **Impact économique** du projet et contribution au développement de marchés
- **Diversité des sources de financement**
- **Caractères pluridisciplinaire et transversal** du projet
- **Dimension régionale du projet et/ou intégration des enjeux sociétaux** spécifiques au territoire

Axe 2 uniquement

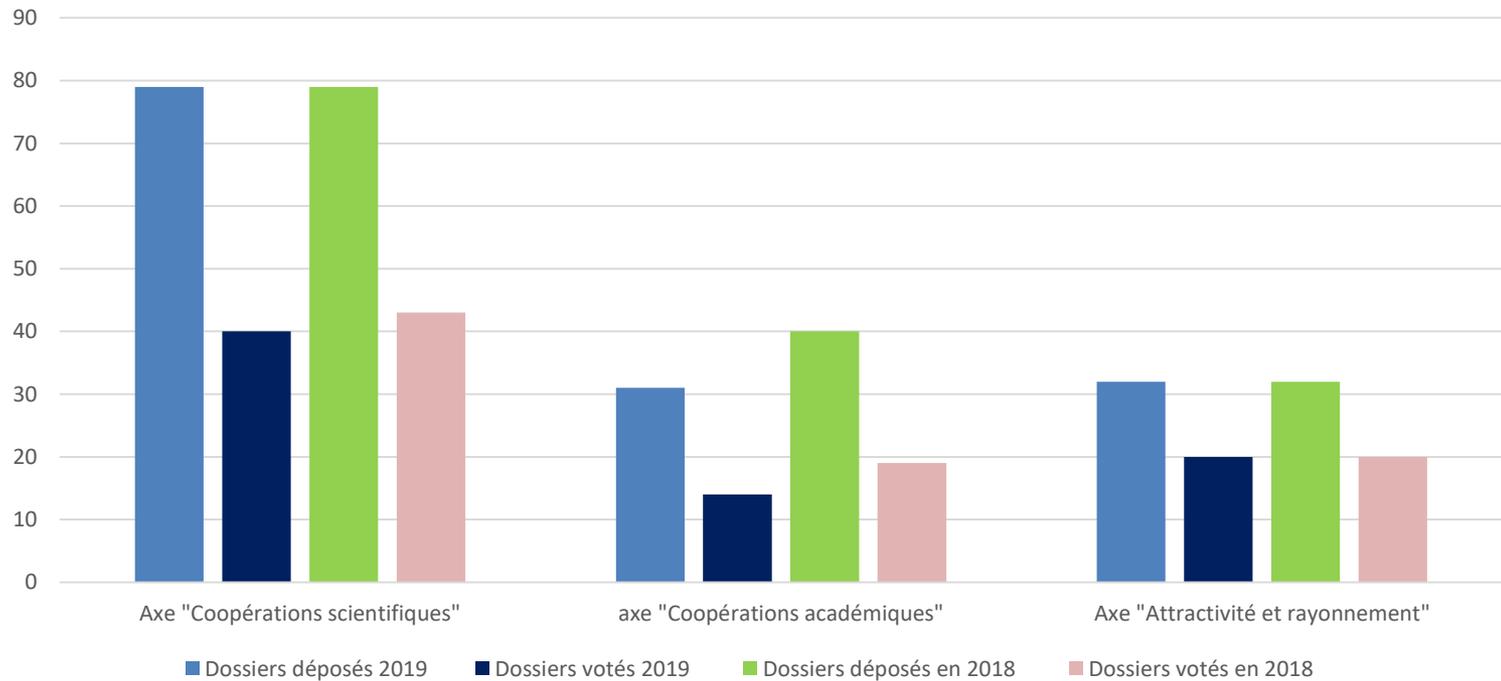
- **Caractères pluridisciplinaire et transversal** du projet
- **Caractère innovant** du projet sur la thématique visée
- **Diversité des sources de financement** (cofinancements, aides nationales, européennes, ...)
- **Dimension régionale du projet et/ou intégration des enjeux sociétaux** spécifiques au territoire



Axe 3 uniquement

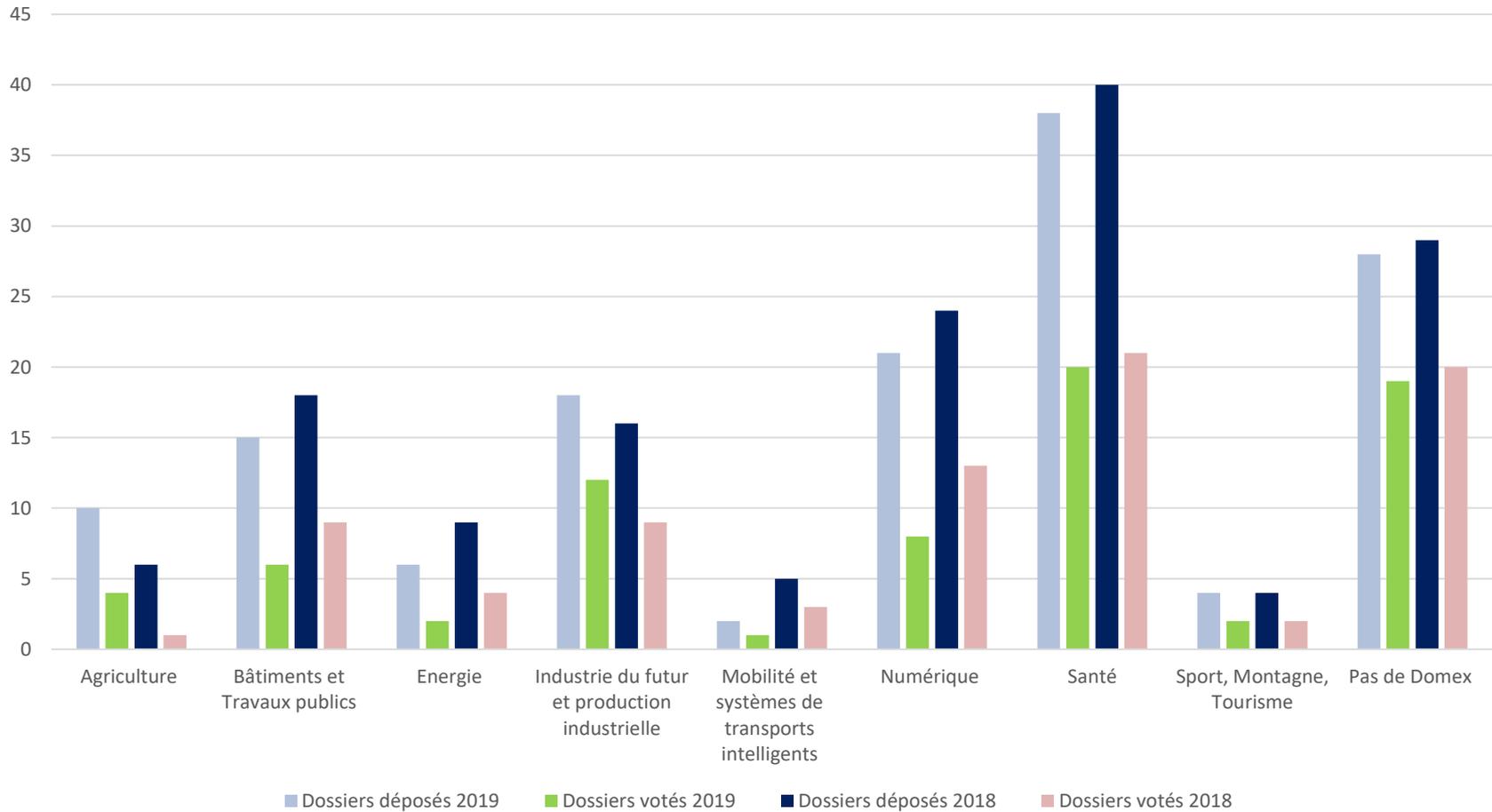
- **Caractère mutualisé** du projet
- **Apport du projet à l'attractivité et au rayonnement international de la région** en matière d'ESRI

Répartition des dossiers par axes thématiques

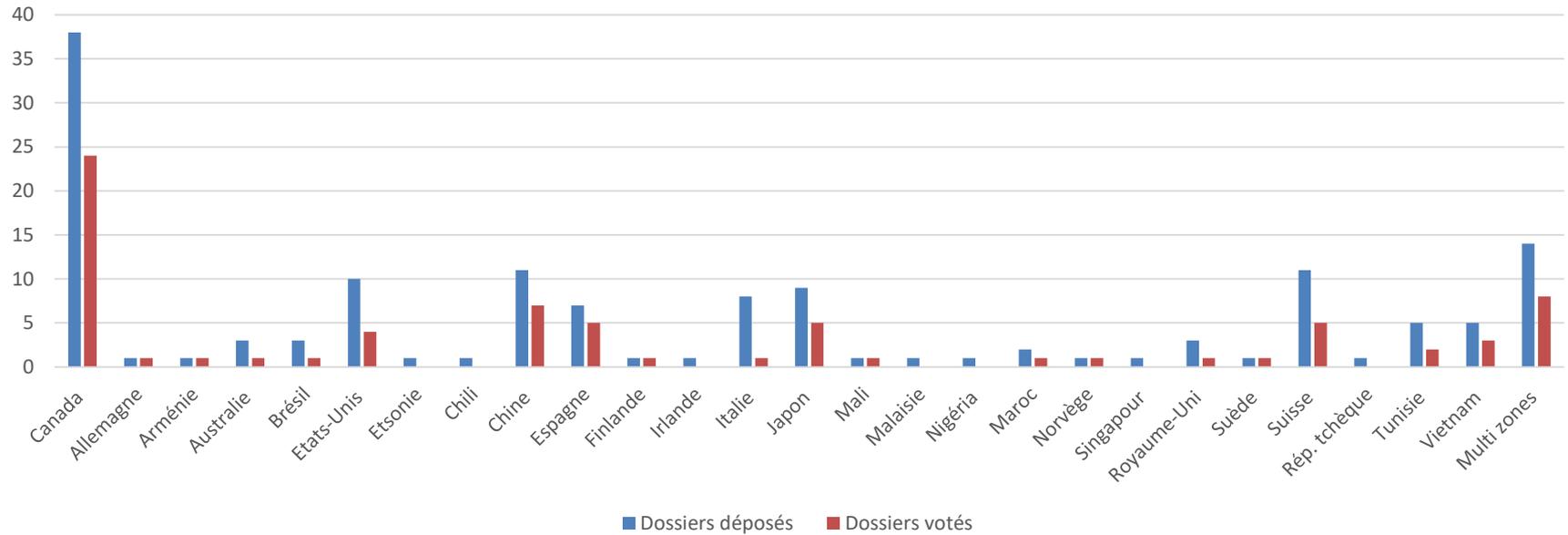




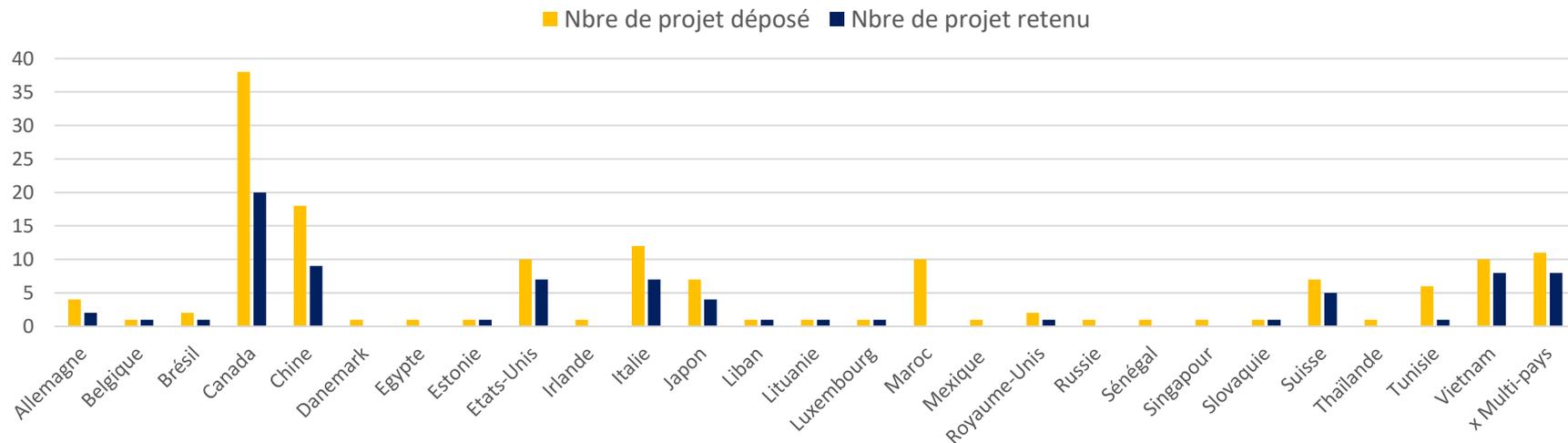
Répartition des dossiers par Domex



Répartition des projets par pays partenaires – 2019



Répartition des projets par pays partenaires – 2018



3. Budget et dépenses éligibles

D'une manière générale, ne sont pris en charge que des frais relatifs à des tâches ou activités faisant partie intrinsèquement du projet.

Les dépenses inéligibles pour l'ensemble des trois axes sont :

• Les dépenses de personnel listées ci-dessous :

- Rémunérations des personnels permanents de l'établissement qui constituent des frais fixes pour la structure ;
- Rémunération d'un enseignant-chercheur ou d'un post doctorant partant dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche étranger* ;
- Rémunération d'un enseignant-chercheur ou d'un post doctorant étranger accueilli dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la région* ;
- Décharges d'enseignement ;
- Allocations doctorales de recherche ;
- Primes et bonus.

**Peuvent être pris en charge, les dépenses liées à la mobilité de ces publics (remboursement de frais de missions sur la base de factures ou versement de per diem dont le barème sera fixé par chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche.)*

• Les frais de gestion et dépenses réalisées en coût interne :

- Exemple de frais de gestion : fluides (électricité, communications téléphoniques, etc...)

• Le matériel de bureau et le matériel informatique standard

- Exemples: ordinateurs, téléphones, tablettes, scanner, composant ordinateur, etc....

• Les mobilités sortantes éligibles à la BRMIE (Bourse Régionale Mobilité Etudiante)

• Le financement de thèses ou de thèses en cotutelle.

3. Budget et dépenses éligibles

Exemples de dépenses éligibles:

- Frais de déplacement ;
- Frais liés à l'organisation d'un évènement de type colloque scientifique, rencontres avec les partenaires étrangers, etc.);
- Frais de communication (édition/conception, impression, outils promotionnels);
- Appel à un prestataire pour des travaux de traduction, d'analyse, etc.;
- Achat de matériel lié au projet: gros matériel ou petit équipement de laboratoire;
- Frais de séjour pour des mobilités entrantes en Auvergne-Rhône-Alpes et frais de séjour pour les mobilités sortantes (de type « summer school », etc...) lorsque les étudiants concernés ne peuvent être éligibles à une BRMI ;
- Inscription à un colloque, frais de stand, etc.

3. Budget et dépenses éligibles :

Quelques remarques sur la construction du budget

- Budget **équilibré** en recettes et en dépenses;
- Distinguer les recettes **confirmées ou en attente** (subventions demandées à d'autres appels à projets par exemple);
- Les salaires des personnes travaillant sur le projet dans les établissements doivent être intégrés dans le BP ;
- **Être le plus exhaustif possible :**
 - ATTENTION: les dépenses non indiquées dans le BP, qui a servi au calcul de la subvention, ne peuvent pas être prises en compte à quel qu'autre stade du dossier ;
 - Bien préciser chaque item: exemples → « mobilité » (entrante ou sortante?); « Divers » sera d'office dans les dépenses inéligibles; « Conférence » « collaboration de recherche », etc. ne suffisent pas; préciser les missions (qui, quand, comment, combien, etc.);
- Si **phasage** spécifique du projet, le préciser dans le budget, ex: « achat microscope année 1 »; organisation événement « xx » année 2, etc.

Budget global du projet / Dépenses			
Dépenses	montant unitaire €	quantité	total €
Fonctionnement - frais de personnel (affecté au projet)			
Mme B., vacataire chargé de projet Université "xx"	2 000	12	24 000
M. C., enseignant chercheur Université "xx"	3 000	5	15 000
M. D., maître de conférence Université "yy"	3 000	10	30 000
Mme A., doctorant Université "zz"	2 000	10	20 000
Sous-total - fonctionnement frais de personnel			89 000
Fonctionnement - hors frais de personnel			
Gratification de stages de 4 mois pour 2 étudiants en master	300	8	2 400
Déplacement de 3 personnes, étab. « ZZ », pour événement «XX» & «YY»	1 000	6	6 000
Déplacement M. D. (transport, frais d'hébergement et de séjour)	1 000	1	1 000
Frais de séjour pour mobilité entrante de 2 mois pour 4 étudiants en master	500	8	4 000
Consommables pour la synthèse organique	1 000	1	1 000
Frais d'organisation événement "xx" (location salle, traiteur)	5 000	1	5 000
Participation au congrès « XX » (frais de stand)	4 000	1	4 000
Participation au congrès « XX » (inscription) pour 4 personnes de l'étab. «ZZ »	200	4	800
Prestation communication, de traduction, etc. pour colloque "xx"	3 000	1	3 000
Sous-total fonctionnement frais de personnel			27 200
Investissement			
Matériel de recherche (microscope, robot, imagerie...)	24 000	1	24 000
Petits équipements pour laboratoire (analyse, catalyse, évaporateur, pompe....)	1 000	2	2 000
Sous-total investissement			26 000
TOTAL			142 200